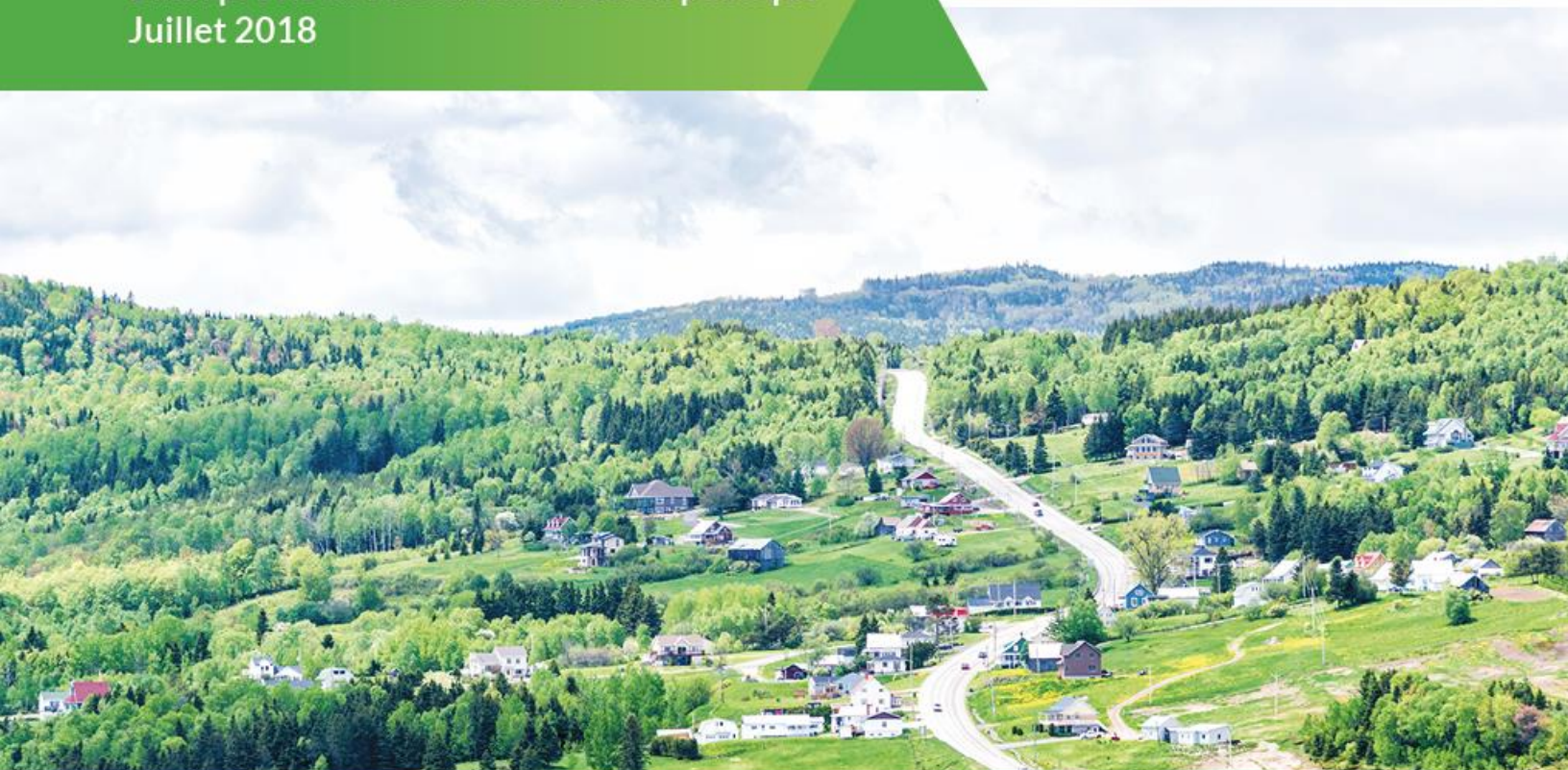




**Guide de bonnes pratiques à l'intention des initiateurs de projet et des acteurs locaux et obligations légales relatives aux comités de suivi - Version préliminaire - Mai 2018**

**Bilan provisoire de la consultation publique  
Juillet 2018**



# TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION .....	3
2. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION .....	3
2.1 Annonce .....	3
2.2 Lancement et modalités de participation.....	4
3. PARTICIPATION ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES.....	4
4. PROCHAINES ÉTAPES.....	6

## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de ses orientations en matière d'acceptabilité sociale, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) s'est notamment engagé à accroître l'accompagnement des promoteurs et des acteurs locaux en élaborant entre autres des guides de bonnes pratiques (orientation 3, action 5).

Le guide en préparation porte sur la mise en place et le fonctionnement d'un comité de suivi (Guide). Une première partie du document présente les bonnes pratiques pour la mise en place et le fonctionnement d'un comité de suivi et une deuxième partie porte sur les obligations légales auxquelles sont assujettis le titulaire de bail minier et le détenteur d'un permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures, en vertu de la Loi sur les mines.

Une version préliminaire du document intitulé *La mise en place et le fonctionnement d'un comité de suivi – Guide de bonnes pratiques à l'intention des initiateurs de projet et des acteurs locaux et obligations légales relatives aux comités de suivi – Version préliminaire - Mai 2018*, a été soumise à la consultation publique, au cours du mois de juin 2018. L'exercice de consultation visait à recueillir les suggestions et les avis du public en général et d'organismes en particulier, sur le contenu du guide proposé.

Le présent rapport a pour but de dresser un bilan provisoire de la consultation en présentant un rappel des modalités de la consultation ainsi que des informations sur la participation obtenue et des thèmes abordés par les participants. Le rapport final de la consultation sera diffusé lors de la publication de la version finale du Guide.

## 2. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur le Guide s'est déroulée par l'entremise du site Web du MERN et d'échanges de courriels; aucune rencontre publique n'a été tenue. Toutefois, à la demande de quelques organisations, des réunions téléphoniques ont eu lieu.

Les principales communications, soit le texte d'annonce, le texte de lancement de la consultation de même que le Guide, ont été diffusées à la fois en français et en anglais, notamment auprès des organismes et des communautés dont l'anglais est la langue d'usage.

### 2.1 Annonce

La consultation publique a été annoncée le 28 mai 2018 sur la page d'accueil du site Web du MERN, dans la section Événements. On y décrivait brièvement le contenu et l'objectif du document, l'objectif poursuivi par la consultation de même que les dates à retenir.

Un courriel d'information a également été envoyé à 53 organismes et individus ciblés venant des milieux suivants :

- Regroupements d'entreprises;

- Firmes de services-conseils;
- Organismes autochtones;
- Instances du milieu municipal et régional;
- Organismes de concertation;
- Groupes environnementaux;
- Acteurs du milieu;
- Centres de recherche et de formation;
- Usagers du territoire;
- Milieu des affaires.

Le 7 juin 2018, un deuxième courriel a été envoyé à trois organismes additionnels, portant à 56 le nombre d'organismes et individus spécifiquement informés de la consultation à venir.

## 2.2 Lancement et modalités de participation

La consultation publique a été lancée le 4 juin par la mise en ligne du Guide sur le site Web du MERN ainsi que d'un texte précisant la portée du document, la clientèle visée par le Guide, une brève description du terme « comité de suivi » tel qu'il a été adopté par le MERN, quelques questions pour guider la réflexion et, enfin, les modalités pour participer à la consultation. Le 5 juin, le MERN a publié un communiqué de presse. Des messages ont également été publiés sur Facebook – MERN, Facebook Québec-Mines et sur le compte Twitter du MERN.

Les participants ont été invités à envoyer leurs demandes d'information ainsi que leurs commentaires et leurs suggestions au plus tard le 29 juin 2018, par courriel à l'adresse [consultation.qcs@mern.gouv.qc.ca](mailto:consultation.qcs@mern.gouv.qc.ca) ou, par la poste, à :

Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques  
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
 Bureau C-422  
 Québec (Québec) G1H 6R1

Il a été mentionné que les mémoires et un résumé des messages reçus seraient rendus publics à moins d'indication contraire de la part de leurs auteurs. Tous les mémoires et commentaires reçus ont pu être diffusés, et ce, dans les jours suivant la fin de la période de consultation.

## 3. PARTICIPATION ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Le MERN a reçu quatre demandes d'information ainsi que onze mémoires et autres commentaires.

### *Demande d'information*

Toutes les demandes d'information sont venues de regroupements d'entreprises ou du milieu des affaires. Trois d'entre elles ont donné lieu à des réunions

téléphoniques. D'une durée approximative d'une heure, celles-ci se sont déroulées les 13, 14 et 21 juin 2018.

#### *Mémoires et autres commentaires*

Le Guide a été généralement bien accueilli par les participants. Toutefois, deux organismes ont émis d'importantes réserves quant à l'utilité d'un comité de suivi, dans la forme proposée.

Les participants ont formulé plusieurs commentaires et suggestions pour enrichir le contenu du Guide et pratiquement tous les thèmes ont été abordés.

#### **Mandat et rôle**

Nombreux ont été les commentaires sur le rôle et les mandats du comité de suivi, le mode de prise de décision, le rôle de l'initiateur dans la prise de décision, le rôle et les compétences de l'animateur ainsi que le pouvoir d'influence des membres dans la prise de décision.

#### **Composition et fonctionnement**

Des éléments relatifs à la composition et au fonctionnement ont été abordés tels que les acteurs locaux et régionaux à considérer, les rapports de force entre les acteurs, les coûts associés à la mise en place et au fonctionnement du comité de suivi, les communications externes, la flexibilité, la souplesse et l'adaptabilité requises et enfin l'équilibre entre transparence et confidentialité.

#### **Portée du Guide et place des comités de suivi**

Des organismes ont transmis des suggestions quant à la place que devrait occuper un comité de suivi dans la gouvernance environnementale. Des commentaires ont également été formulés sur la portée ministérielle ou gouvernementale du Guide et sa complémentarité avec les procédures d'évaluation environnementales et le cadre légal en vigueur.

#### **Format du document**

Des organismes ont demandé de réorganiser le Guide en mettant d'abord en évidence les obligations légales et ensuite les bonnes pratiques.

#### **Réseautage**

Enfin, des suggestions ont été formulées en ce qui concerne le besoin de réseautage des comités de suivi existants et à venir et le rôle que pourrait y jouer le MERN.

Les commentaires et les suggestions exprimés par les participants seront analysés en profondeur et pris en compte dans la révision du document. Les résultats de cette analyse ainsi que les suites qui seront données aux suggestions formulées seront présentés dans la version finale du rapport de consultation.

#### 4. PROCHAINES ÉTAPES

Au cours de l'été 2018, les commentaires et les suggestions des participants seront analysés en détail et pris en compte dans la révision du Guide. Une consultation des partenaires gouvernementaux du MERN, sur une nouvelle version du document, suivra au cours de l'automne 2018.

La diffusion de la version finale du Guide ainsi que celle du rapport final sur la consultation publique sont prévues au cours de l'hiver 2018-2019.